

Déclaration de Politique Sociale du CPAS de Marchin (2024-2030)

Ce document synthétise les orientations stratégiques du CPAS de Marchin pour la législature 2025-2030. Il répond aux défis sociaux actuels (précarité accrue, mesures annoncées) et s'articule autour de quatre axes : une remise en contexte et perspective de l'action du CPAS (situation socio-économique actuelle, réformes projetées), un bilan des actions déjà menées à Marchin, une projection de la politique souhaitée pour ces six prochaines années (publics cibles, actions à l'égard de nos usagers tant à un niveau individuel qu'à un niveau collectif, politique sociale intégrée : logement, santé, sport et culture, etc.) et un volet davantage consacré aux mesures propres au fonctionnement interne de notre institution (politique du personnel, gestion financière, fonctionnement du conseil de l'action sociale et des différents organes de gestion, aides à la décision pour les travailleurs et pour les politiques, relations et synergies avec la Commune, ...).

I. Contexte et perspectives

A. Accord du gouvernement février 2025 : les mesures projetées en bref et leurs incidences sur les CPAS

(D'après la note d'analyse de l'accord du Gouvernement fédéral de la Fédération des CPAS - 02/2025)

Différentes propositions présentes dans la Déclaration de politique du Gouvernement fédéral auront un impact direct sur les CPAS dans les prochaines années. Les voici, en bref :

1. Fusion Commune/CPAS

- **Position du Gouvernement** : Autoriser une intégration totale des CPAS dans les communes.
- **Réaction des CPAS** : Opposition ferme, crainte de perte d'autonomie et de mission sociale spécifique.

2. Emploi

- **Mesures clés** :
 - Limitation des allocations de chômage à 2 ans.
 - Durcissement des conditions d'accès et de la durée aux droits aux allocations d'insertion.
 - Financement des CPAS basé sur les résultats d'insertion (bonus et malus en fonction de la remise à l'emploi durable)
- **Risques identifiés** : Augmentation des demandes de RIS et d'aide sociale (+50%), manque de financement adéquat (incertitudes)

3. Revenu d'Intégration (RIS) & Aides Sociales

- **Principales préoccupations :**
 - Plafonnement des aides sociales risquant de réduire l'accès aux droits fondamentaux.
 - Transformation des aides financières en aides matérielles (menace à l'autonomie des bénéficiaires).
 - Harmonisation controversée des règles d'octroi via l'outil **REDI**.

4. Asile/Migration

- **Changements majeurs :**
 - Suppression progressive des **Initiatives Locales d'Accueil (ILA)**.
 - Accueil strictement matériel pour les demandeurs de protection internationale.
- **Impacts :** Charge administrative accrue pour les CPAS et risques humains liés à la transition.

5. Informatisation et simplification administrative

- **Priorités :**
 - Obligation de l'**e-Box** pour toutes les administrations.
 - Utilisation de l'**IA** et échange de données inter institutions.
- **Enjeux :** Nécessité de budgets dédiés et formation des agents.

6. Logement

- **Points sensibles :**
 - Réforme de la **prime d'installation** (harmonisation défavorable aux ménages).
 - Prise en charge contraignante des sans-abri (risque de sanctions disproportionnées).

7. Énergie

- **Réformes proposées :**
 - Révision du **tarif social** (accès basé sur les revenus).
 - Transparence accrue des factures et réduction du délai de prescription (2 ans).

8. Santé

- **Focus :** Intégration des soins de santé mentale dans les CPAS et lutte contre la sur-médication des personnes âgées.

9. Personnel

- **Défis :** Pénurie de travailleurs sociaux, charge administrative élevée, et propositions d'élargissement des critères de diplôme.

Dans ce contexte général, il y a une crainte des CPAS (et des Communes) d'un financement insuffisant et d'un manque de moyens humains pour faire face à ces nouvelles missions. Et, plus fondamentalement, on peut s'interroger sur une vision d'un CPAS qui deviendrait une institution ayant davantage une mission de contrôle (fraude fiscale, obligation de soin, mise à l'emploi « forcée » d'un public parfois très éloigné de l'emploi ...) qu'une mission d'accompagnement de ses bénéficiaires. Rappelons que les trois missions légales principales d'un CPAS sont d'accorder le droit à la dignité humaine, le droit à l'intégration sociale et le droit aux secours (action sociale).

Les CPAS vont ainsi être exposés à une double contrainte. D'une part, il va leur être demandé avec insistance d'effectuer plus de contrôle pour éradiquer toute fraude sociale et, d'autre part, de développer un meilleur accompagnement pour mener plus de bénéficiaires à l'emploi. Dans le même temps, les moyens pour ce faire vont être amputés plutôt que d'être renforcés. Il va s'agir de trouver un équilibre entre contrôle et accompagnement social humain. Il va aussi être question de savoir si les moyens financiers et humains pourront suivre.

B. Cas particulier de Marchin

Au niveau de l'Arrondissement de Huy-Waremme, la Commune de Marchin se classe en 4^{ème} position en terme de nombre de revenu d'intégration par habitant, derrière Huy, Engis et Amay. Avec un taux de logements publics de 7%, une histoire marquée par son passé industriel et une immigration importante, elle se distingue nettement des autres communes rurales du Condroz, elle présente davantage de mixité sociale.

Depuis quelques années, le nombre de RIS et d'aides sociales ne cesse d'augmenter à Marchin. Nous en sommes actuellement à 90 RIS. Selon les statistiques actuelles du Forem, ce nombre risque de doubler avec la limitation du droit au chômage à 2 ans et la réduction du revenu d'insertion à 1 an pour les jeunes. Nous devrions également assister à une augmentation significative des demandes d'aides sociales, notamment dans le chef des chômeurs cohabitants exclus qui n'ouvriront pas le droit au RIS. Il faudra également s'inquiéter d'une « Sortie des radars » de certains publics. Certaines personnes vont disparaître du système par un processus de décrochage par rapport aux institutions et aux circuits d'aide institutionnalisée : ceux qui perdent le droit au chômage ne vont pas nécessairement aller chercher le revenu d'intégration ou n'y auront pas droit, ils vont être plus difficile à toucher.

Cet afflux des demandes s'inscrit dans un contexte de pauvreté associé à des problématiques connexes : crise du logement, problème de santé mentale et d'addiction, problème de mobilité.

II. Bilan de la politique sociale à Marchin : actions menées et outils existants

Notre politique locale met l'accent sur la solidarité, l'égalité des chances et la protection ou la défense des personnes en situation de difficulté.

Ainsi, le CPAS et la Commune disposent d'ores et déjà de nombreux outils pour mener cette politique sociale et d'égalité des chances comme :

- Notre service social général qui accompagne en moyenne 200 ménages et notre service de médiation de dettes et de guidance budgétaire qui suit une septantaine de ménages ;
- Des initiatives locales d'accueil permettant également l'accueil d'une vingtaine de personnes de nationalités différentes ;
- Le service d'insertion socioprofessionnelle accompagne toutes les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et a permis à bon nombre d'entre elles, par le biais de contrats articles 60, d'obtenir un emploi ou de retrouver leurs droits sociaux ;
- Enfin, le CPAS gère également 3 appartements tenus à disposition des personnes en situation de handicap et plusieurs logements de transit (situation d'urgence). Des colis alimentaires sont distribués tous les mois.

Ces chiffres traduisent les difficultés rencontrées par la population notamment avec la succession de crises à laquelle nous avons dû faire face ces dernières années ce qui nécessite une action sociale forte, intégrée et préventive.

Marchin peut en outre compter sur :

- Une synergie renforcée entre le CPAS et la commune, lesquels occupent désormais des bâtiments connectés ;
- Une Maison des Solidarités, lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de médiation, d'ouverture qui a permis en outre de voir naître un restaurant solidaire offrant des repas chauds 4 jours par semaine (environ 4.300 repas servis chaque année) à des prix démocratiques et à un public mixte ;
- Une participation active dans l'Asbl « Le Château Vert », institution qui accueille des enfants et des adultes porteurs d'un handicap à Solières (Huy) ;
- Un magasin de vêtements de seconde main créé en 2012 ;
- Un service d'insertion sociale (SIS) pour rompre l'isolement social et améliorer le bien-être et la qualité de vie ;
- Un service communal plan de cohésion sociale (PCS) destiné à coordonner les actions des partenaires travaillant sur le territoire marchinois et menant un travail dans les quartiers avec les jeunes et les moins jeunes ;
- Des logements publics (représentant plus de 7 % d'habitations sur notre commune) ;
- Une politique de mixité sociale et un souci de rénovation des logements ;
- Une politique visant l'accès au logement ;
- Une politique visant à l'égalité des chances, à la défense et à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nos réalisations concrètes récentes :

- Le soutien à la construction d'un foyer pour adultes présentant un handicap via l'ASBL « Domisiladoré » en mettant notamment à disposition, gratuitement, un terrain communal pour permettre à l'association la construction de ce foyer ;
- L'inclusion de la personne en situation de handicap dans le cadre des pratiques sportives en créant par exemple un nouveau club de « Boccia » et en intégrant les résidents du Château Vert à la montée de la Basse organisée annuellement par le centre sportif local ;
- L'obtention des labels « Handicity » et « Ville amie démence » ;
- Redynamisation et rénovation du magasin de seconde main en 2024, lequel est également désormais doté d'un coin « papote », lieu d'accueil intergénérationnel ;
- Renforcement des collaborations entre la Commune et le CPAS avec la création de la Coupole sociale qui a permis de mutualiser les missions et les ressources des différents services destinés à améliorer nos actions sociales concrètes auprès des citoyens et de faire face aux différentes crises traversées dans un esprit de solidarité, d'entraide et de bienveillance ;
- Pérennisation de la Maison des Solidarités et des repas solidaires ;
- Renforcement du plan de cohésion sociale et encouragement de toutes les initiatives citoyennes porteuses de solidarité ;
- Encouragement de la multiculturalité au travers notamment de l'intégration des personnes en initiative locale d'accueil dans la vie de notre village et de la concrétisation d'un partenariat avec le CRIPEL (Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères) ;
- Consolidation du taxi social T-condruses ;
- Organisation d'actions de prévention à l'espace génération santé (via l'ONE pour les plus petits ou via le planning familial pour nos ados) ;
- Organisation d'une journée bien-être pour les femmes en situation de précarité ;
- Organisation de Noël solidaires à la Maison des Solidarités ;
- Soutien au groupe local des A.A. notamment par la mise à disposition d'un local.

III. Volet externe

A. L'aide individuelle et l'octroi du RIS : définition de lignes de conduites et de jurisprudences internes aux travailleurs et aux conseillers de l'action sociale, développement d'outils juridiques concrets et adéquats

Le CPAS est l'institution qui vient en dernier, le dernier filet : son aide est résiduaire, c'est-à-dire qu'elle intervient en dernier recours, quand aucune autre aide ne peut être accordée. Elle est résiduaire par rapport aux autres droits (chômage, allocations familiales, pensions, etc.). Mais elle est aussi résiduaire par rapport à la solidarité familiale : il ne s'agit pas d'un droit individuel attaché à la personne mais d'un droit conditionné à la situation particulière de la personne aidée.

Cela implique deux choses :

- La nécessité et le poids de l'enquête sociale qui posent un diagnostic précis sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide en proposant les moyens les plus appropriés afin d'y faire face ;
- L'existence d'un pouvoir discrétionnaire du politique : le CPAS est la seule caisse d'allocations où le politique décide de l'aide. Il existe évidemment des balises mais on peut constater de grandes disparités entre les CPAS.

Dans un contexte d'inflation actuelle et attendue de demandes de RIS et d'aides sociales, nous nous posons la question de la nécessité de disposer d'un socle commun partagé par les travailleurs et conseillers de l'action sociale garantissant une équité de traitement, des lignes de conduites. Il nous apparaît important d'établir une jurisprudence permettant une « objectivation », de dépasser le traitement au cas par cas.

Quelques exemples de domaines qu'il nous semble important d'explorer : le recours aux débiteurs alimentaires, les conditions d'octroi des différentes aides alimentaires (médicaments, chauffage, voyages scolaires, aide Pelicano...), les revenus immunisés (non déductibles du RIS : formation métiers en pénurie, ..)

B. Stratégie d'aides sociales intégrées

Les aides individuelles doivent être combinées à des stratégies d'aides sociales dans une dimension davantage collective et de prévention (développer les solidarités) avec les services communaux et d'autres institutions travaillant sur le territoire marchinois.

L'idée est de développer une aide sociale intégrée avec toutes les dimensions de la vie de la personne (formation et travail, parentalité, santé, logement, vie sociale...).

L'idée est également d'insuffler une dimension sociale dans les différents domaines d'activité de la politique communale, dans une vision transversale.

Cela pourra également permettre à nos équipes sociales de « respirer » un peu, de prendre un peu de recul sur les problématiques rencontrées et de pouvoir construire et s'appuyer sur des outils et partenaires externes.

Nous avons la chance de disposer d'outils déjà existants : Plan de cohésion sociale, Service d'insertion sociale, Espace génération santé, Magasin de seconde main, Maison des Solidarités et Restaurant solidaire. Nous restons une commune à dimension humaine où les solidarités peuvent être développées sans doute plus facilement que dans une ville urbaine plus peuplée.

A cet effet, des rencontres inter services « tour de table » entre les travailleurs du CPAS, de la commune (ATL, population, environnement, ADL, ...) l'école, le CSL, Oyou, l'ONE, Devenirs, Latitude 50, le Bibliothèque, l'EPN... pourront être régulièrement organisées.

Notons qu'il ne s'agit pas ici d'un inventaire à remplir obligatoirement, d'un cahier des charges auquel il faut répondre totalement... L'idée est d'avoir des lignes de conduite à évaluer périodiquement en fonction de la concrétisation des mesures annoncées, des moyens financiers et humains dont nous disposeront et des nouveaux besoins qui se feront sentir.

Publics cibles

En Wallonie, le type de ménages le plus touché par la pauvreté monétaire est constitué des familles monoparentales (avec risque de pauvreté infantile). Les jeunes adultes, les personnes seules et les couples avec plus de deux enfants constituent également des groupes présentant des risques importants. Ces différentes catégories constituent les groupes-cibles vers lesquels les actions sociales doivent prioritairement s'orienter.

Actions sectorielles et politiques transversales

1. Logement

Un toit pour tous doit être un objectif prioritaire.

La création nouvelle d'un service « logement » au sein du CPAS devrait notamment permettre une action ciblée sur nos publics par :

- La mise en place d'un accompagnement logement pour les bénéficiaires en situation de transition (adresse de référence, hébergement temporaire chez des proches) ;
- La construction des accompagnements de l'Habiter avec les partenaires logement au niveau communal et supra communal (Agence immobilière sociale, Meuse-Condroz-Logement) ;
- L'organisation d'ateliers : contrat de bail, les fournisseurs d'énergie, l'hygiène du logement, les droits et devoirs du locataire et du propriétaire.

Dans les mesures de nos moyens et avec la Commune, nous veillerons à l'entretien et au bon usage des logements dont nous avons déjà la gestion et tenterons encore de renforcer l'offre de logements publics, notamment par l'offre de logements tremplins pour les jeunes et les familles monoparentales, de nouveaux logements d'urgence et de transit. A ce sujet, une réflexion est en cours par rapport à la réaffectation de l'ancien bâtiment Belfius acquis récemment par la Commune.

Nous maintenons notre volonté de participer au projet des 31 communes de l'arrondissement de Huy-Waremme : « Territoire zéro sans-abrisme » et de collaborer au dispositif « housing first »

Nous continuerons de maintenir et renforcer notre partenariat avec le service logement de la Commune dont la mission est de lutter contre les logements inoccupés (afin de les remettre sur le marché de la vente ou de la location) et de fournir une aide aux particuliers, avec notamment des informations proactives sur les techniques d'écoconstruction, sur les investissements économiseurs d'énergie et les moyens de les financer ;

Avec le service Urbanisme et le service Logement, nous soutiendrons les initiatives « habiter autrement » : habitat léger, bail de colocation, logement kangourou.

2. Petite enfance et enfance

Nous serons particulièrement attentifs à la pauvreté infantile et mettrons l'accent sur l'aide à la parentalité (comme dans le cas particulier des très jeunes mamans). Le partenariat avec l'ONE qui occupe le nouvel espace « Générations Santé » sera renforcé. Nous pourrions également nous inscrire dans le projet « Born in Belgium », projet de l'INAMI qui propose aux professionnels une plateforme pour accompagner les femmes enceintes afin de repérer les vulnérabilités psychosociales et leur proposer un suivi et des soins personnalisés (programme des « 1000 jours »)

Avec la direction de l'Ecole et la Coordination de l'accueil extra-scolaire, dans le cadre du secret partagé, nous serons attentifs à l'activation d'aides notamment matérielles pour des familles fragilisées.

Nous soutiendrons un projet pilote de repas chauds « pour tous » dans les écoles.

Avec la commune, nous soutiendrons la création d'une école des devoirs et une attention aux enfants à besoins spécifiques (troubles dys etc.).

Avec le Service Accueil Temps Libre de la Commune, nous continuerons à veiller à l'organisation d'une plaine de vacances et de stages inclusifs pour tous, portés notamment sur l'éveil culturel et sportif.

3. Insertion sociale

Il s'agira de poursuivre le renforcement des synergies entre la commune et le CPAS au niveau de l'action sociale par une pérennisation de la Coupole sociale.

Avec le PCS, la Service Egalité des chances et le Service d'insertion, nous soutiendrons et consoliderons les actions favorisant/renforçant la mixité et cohésion sociale dans l'objectif d'intégrer plus particulièrement nos publics cibles dans une dynamique sociale positive. L'objectif sera d'encourager toute initiative citoyenne porteuse de solidarité et de poursuivre nos actions en faveur de plus de justice sociale.

Nous pourrions ainsi proposer :

- La poursuite des projets de la Maison des Solidarités, du Restaurant solidaire, du Magasin de secondes mains, de l'Espace générations santé avec une ouverture plus large de nos services, en faire de vrais lieux de rencontres, de socialisation et de convivialité ;
- Une visibilité accrue de notre service d'insertion ;
- La mise en place d'atelier, formations et actions visant à mobiliser les personnes isolées et éloignées de l'emploi ;
- Une valorisation du bénévolat avec adhésion à la Plateforme Francophone du Volontariat et la mise en place d'un salon du bénévolat (avec les différentes partenaires communaux, associatifs, culturels et sportifs travaillant sur le territoire marchinois) : le bénévolat peut jouer un rôle dans le sentiment d'utilité de la personne, lui ouvrir les portes de certaines associations de façon plus aisée, il est l'occasion de partages de compétences et de savoir-faire ;
- L'organisation régulière de journées « bien-être » à destination de notre public féminin, avec par exemple, une collaboration avec une école de coiffure ;
- L'organisation de bourses aux fournitures scolaires, aux jouets, au matériel du puériculture ;
- Des actions visant à garantir l'accès à la culture pour tous (travail sur les « freins », mise en œuvre de l'article 27, collaboration avec le Centre Culturel Oyou et Latitude 50, ...) ;
- Des actions visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de pratiques sportives et culturelles ;
- Un soutien et une collaboration avec le Château Vert, « Domisiladoré » et à toute autre institution œuvrant dans le cadre de l'égalité des chances ou dans l'intérêt des personnes en situation de handicap ;
- Avec le service environnement de la Commune, actions de sensibilisation et de prévention en matière de déchets et d'écologie.
- De continuer à développer une cellule de crise destinée à gérer les situations exceptionnelles

4. Insertion socio-professionnelle et remise à l'emploi

Avec un financement basé sur les résultats (bonus/malus), l'insertion socio-professionnelle va devenir un enjeu fondamental de notre politique sociale, avec des moyens humains et financiers que nous connaissons. D'une part, nous sommes confrontés à un public qui dans certains cas est très éloigné de l'emploi et, d'autre part, nous allons connaître un transfert massif de chômeurs vers le CPAS donnant à nos assistants sociaux des missions auparavant davantage réservées au Forem. La notion de remise à l'emploi « durable » est aussi à questionner.

Nous veillerons à :

- Assurer un continuum entre les actions du service d'insertion sociale et socioprofessionnelle pour permettre d'« accrocher » les publics les plus éloignés de l'emploi ;
- Assurer un accompagnement individualisé dans le processus d'insertion socioprofessionnelle ;
- Favoriser qualitativement la mise à l'emploi via les dispositifs article 60 et 61 ;
- Renforcer les partenariats avec les secteurs associatif et privé pour la mise à l'emploi (en s'appuyant notamment sur le collectif local « Marchin Entreprend »)
- Investir dans la convention de collaboration Forem-CPAS ;
- Mettre l'accent sur les formations « métiers en pénuries » pour nos bénéficiaires (avec notamment l'attrait d'indemnités de formation immunisées au niveau du RIS) ;
- Participer à un niveau supra communal à un salon de la formation et de l'emploi ;
- S'appuyer sur les services existants d'orientation professionnelle et de formation (SIEP, Carrefour Formations, Cité des Métiers, site « monorientation.be » ...) ;
- Mener une réflexion sur les freins à l'emploi, comme notamment le problème de mobilité.

5. Fracture numérique et simplification administrative

Les démarches administratives digitalisées deviennent la norme. Elles s'imposent aussi pour nos bénéficiaires : communication par mail, nécessité d'envoi de justificatifs pour le calcul mensuel du Ris, etc... L'outil informatique s'impose également en matière de réinsertion socio-professionnelle (recherche d'un emploi, suivi d'une formation).

Nous veillerons à surmonter la fracture numérique qu'elle soit matérielle (le fait de disposer d'un ordinateur, de l'accès à Internet) ou de capacité (capacité à utiliser l'outil, difficulté à l'utilisation du langage écrit), notamment par :

- La mise à disposition de matériel informatique à l'Espace public numérique, au Coworking de la bibliothèque ;
- Le recours à l'écrivain public ;
- Des formations et accompagnements individualisés.

Au niveau de l'administration communale, nous veillerons également à soutenir les démarches allant dans le sens d'une simplification administrative, comme le mécanisme récemment adopté d'une automatisation au moment de l'enrôlement des réductions de taxes communales pour les personnes ayant un statut BIM.

6. Santé

La santé physique et mentale est une condition et un préalable à l'insertion sociale et socio-professionnelle. Nous tenterons d'agir à plusieurs niveaux :

Assuétudes et santé mentale :

- Mise en place d'une formation des travailleurs sur l'accompagnement des publics victimes d'assuétudes et/ou souffrant de problèmes de santé mentale ;
- Mise en place d'actions spécifiques à destination du public, avec notamment une attention particulière à la santé psychologique des jeunes ;
- Etablir un référent (avec répertoire des services existants et établissement d'un réseautage, personnes de contact) pouvant aider le travailleur social à aiguiller la personne aidée
- Recours aux psychologues de première ligne.

Alimentation :

- Etudier la possibilité de récupérer les invendus alimentaires en vue de diversifier les colis tout en respectant les normes AFSCA
- (Créer une épicerie sociale)
- Mise en place d'ateliers culinaires autour des produits distribués par le FEAD, participation aux ateliers culinaires de « Devenirs »

Sport :

- Être attentif à l'élargissement du « sport pour tous », notamment pour la personne en situation de handicap et pour les personnes défavorisées (accès, mobilité, possibilité de chèques « sport », ...).

7. Jeunes

Nous porterons une attention particulière aux jeunes adultes dans un souci de lutte contre l'exclusion et la précarité (aide à la parentalité, aide à la recherche d'emploi et de formation, ...). Nous veillerons à ce que ce public ne sorte pas des « radars » (phénomène de décrochage) et puisse rester dans un circuit d'aide institutionnalisée.

- Soutien aux étudiants (RIS et aide matérielle avec un accompagnement sur mesure) ;
- Aide à la recherche d'emploi et de formation ;
- Préparation à la vie active par la mise en place d'ateliers thématiques : citoyenneté, gestion budget, rédaction de CV ;
- Soutien aux jeunes parents, avec une attention particulière aux familles monoparentales ;
- Développer des logements tremplins pour les jeunes (ouverture d'un second logement pour les jeunes) ;
- Travailler sur la prévention des assuétudes et le développement des cycles de formation pour les acteurs de terrain

8. Aînés

- Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le Service Séniors de la Commune, notamment dans l'aide individuelle aux personnes âgées en situation de fragilité (isolement, problème de mobilité, fragilité financière, etc.), dans les dossiers de demande de pension, les déclarations de fin de vie. Poursuivre la collaboration avec le Conseil consultatif des aînés et aller à la rencontre de nos seniors les plus isolés ;
- Nous soutiendrons le développement des projets intergénérationnels, vecteur de cohésion, de solidarité et de mise en valeur de l'expérience de nos aînés ;
- Nous veillerons à l'amélioration du quotidien de nos seniors, en rendant plus accessibles les aides à domicile, les soins infirmiers, les aide-ménagères et les repas ;
- Nous développerons une stratégie d'aides et de services à domicile ;
- Nous soutiendrons l'organisation du salon du « Bien-vieillir », initiatives de l'ensemble des assistants de vie du Gal.

9. Communication

Nous serons attentifs à la communication via le « March'Info » et les réseaux sociaux (pages communales).

Nous pourrions ainsi réserver une page sur l'information claire et concrète (type « mode d'emploi ») d'une problématique sociale particulière (comme par exemple : l'article 27, l'aide juridique de deuxième ligne via le Bureau d'aide juridique, les soins psychologiques de première ligne, etc.)

IV. Volet interne

A. Gestion des ressources humaines

Les différents objectifs présentés dans cette déclaration ne pourront être atteints qu'avec un personnel faisant à la fois preuve de compétence et d'empathie.

Le personnel des CPAS va être mis à rude contribution. Face à l'augmentation attendue des demandes d'aides et de RIS et aux nouvelles missions qui lui seront demandées de remplir, il faudra être attentif à la qualification de nos agents, à la surcharge et à la distribution du travail.

Nous aurons à cœur de défendre le service public, à assister le personnel dans ses missions et à garantir une politique de ressources humaines juste et équitable ; à assurer une gestion transversale des services, à favoriser la concertation et la Co-construction de solutions aux problèmes rencontrés, en ce compris en mobilisant la participation citoyenne comme déjà développé.

Comme on l'a vu plus haut, c'est avec les travailleurs que la définition de lignes de conduites et de jurisprudence se feront, afin de disposer d'outils juridiques concrets et adéquats permettant un traitement cohérent, équitable et homogène des dossiers.

Nous veillerons à garantir un cadre de travail paisible par un dialogue constant et par des outils destinés à la gestion du stress et des situations violentes.

Nous veillerons également au bien-être des travailleurs par la mise en place d'un plan formation : nous veillerons à permettre à notre personnel de se former de façon continue et diversifiée, adéquate tant pour les besoins des services que pour l'épanouissement et l'évolution de carrière du travailleur.

Par ailleurs, nous pourrions organiser une formation aux premiers secours pour l'ensemble du personnel.

Dans la mesure des moyens financiers disponibles, nous défendrons le renforcement des équipes en cas de nécessité.

Nous travaillerons également à l'intégration de la réforme de la fonction publique (elle est certes gelée mais le nouveau gouvernement compte y retravailler très rapidement).

B. Synergie et supracommunalité

Au-delà des synergies « Commune-CPAS » au niveau de l'action sociale (voir volet externe), nous continuerons à être attentifs à la coordination de nos deux institutions au niveau des services administratifs, des services finances et des services RH, un appui du service communication, du service travaux

Nous souhaitons créer un espace de dialogue avec les CPAS du Condroz ou plus largement de l'arrondissement afin de partager nos expériences et de mettre en commun nos moyens d'action.

C. Bâtiments

Au niveau de nos bâtiments,

- Nous privilégierons les investissements économiseurs d'énergie, réduisant ainsi notre facture énergétique globale. Nous examinerons ainsi la possibilité d'installer de nouveaux panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison des Solidarités, afin de rendre celui-ci autonome et suffisant en consommation électrique et procéderons à des audits énergétiques de nos bâtiments ;
- Nous serons attentifs au bon entretien et à la bonne utilisation des logements publics dont on a la gestion ;

- Nous serons attentifs à l'aménagement des bâtiments et de l'espace public pour les personnes porteuses d'un handicap ;